

## **Décisions du Bureau du 19 avril 2012**

1. Résultats de la tierce expertise concernant les fosses à noir du site Celanese : réponse de M. le Préfet
2. Précisions sur les conditions d'octroi des aides aux étudiants
3. Octroi d'aides financières aux étudiants
4. OPAH : attribution d'une aide
5. Vente d'un terrain sur la commune d'Artix à la SCI de l'Aulouze
6. Vente d'une emprise sur la commune d'Artix au syndicat des 3 cantons.
7. Présentation du nouveau programme d'aménagement numérique : compte rendu des rencontres avec le Conseil général des P.A. et le Conseil régional d'Aquitaine
8. Information au Bureau sur l'attribution des marchés suivants :
  - Procédure adaptée : Fourniture et livraison de couteaux pour le matériel de fauchage de la CCL.
  - Procédure adaptée : Révision de trois cartes communales des communes de Castéide Candau, Serres Sainte-Marie, Viellenave d'Arthez, membres de la CCL.

---

### **1. RESULTATS DE LA TIERCE EXPERTISE CONCERNANT LES FOSSES A NOIR DU SITE CELANESE : REPONSE DE M. LE PREFET**

Celanese avait remis son mémoire de réhabilitation du site de Pardies aux services de l'Etat en décembre 2010. Le Préfet a confié à Ineris, en 2011, la réalisation d'une tierce expertise. Les résultats ont été remis fin septembre 2011. Sur cette base, les services de l'Etat ont rédigé un projet d'arrêté préfectoral. Par courrier en date du 4 avril 2012, M. le Préfet indique qu'il réunira les élus avant le CODERST pour leur présenter les résultats de la tierce expertise et le contenu de l'arrêté préfectoral de remise en état du site.

### **2.PRECISIONS SUR LES CONDITIONS D'OCTROI DES AIDES AUX ETUDIANTS**

Le Bureau émet un avis favorable aux modifications du règlement d'intervention relatif aux aides financières à l'enseignement supérieur proposées par la commission Animation du territoire. Le prochain Conseil sera donc appelé à en délibérer.

### **3. OCTROI D'AIDES FINANCIERES AUX ETUDIANTS**

Après examen des demandes et au vu des informations fournies et des règles retenues en la matière, le Bureau décide d'octroyer des aides financières, pour un montant total de 9 700 €, à 20 étudiants résidant sur le territoire de la CC Lacq pour leur permettre de poursuivre leurs études supérieures et des aides pour un montant total de 3 337,50 € à 9 étudiants résidant sur le territoire de la CC Lacq pour participation à leurs frais de stage.

#### **4. OPAH : ATTRIBUTION D'UNE AIDE**

Au vu des informations fournies par les demandeurs et des règles retenues en la matière, le Bureau décide d'émettre un avis favorable à l'attribution d'une aide à des propriétaires occupants souhaitant réaliser des travaux dans leur résidence principale, pour un montant de 337 €.

#### **5. VENTE D'UN TERRAIN SUR LA COMMUNE D'ARTIX A LA SCI DE L'AULOUZE**

Le Bureau émet un avis favorable à la vente, à la SCI de l'Aulouze d'un délaissé de terrain d'une superficie totale de 27a 81ca, terrains que France Domaine a estimés à 2,50 €/m<sup>2</sup>, soit une somme totale de 6 953 €.

#### **6. VENTE D'UNE EMPRISE SUR LA COMMUNE D'ARTIX AU SYNDICAT DES 3 CANTONS**

Dans le cadre de son projet d agrandissement de la station d épuration, le Syndicat des 3 cantons souhaite régulariser et étendre sa maîtrise foncière autour de la station existante à Artix. La superficie exacte reste à définir avec le géomètre. France Domaine estime le prix de vente à 2,50€/m<sup>2</sup>.

*Le Bureau émet un avis favorable.*

#### **7. PRESENTATION DU NOUVEAU PROGRAMME D'AMENAGEMENT NUMERIQUE : COMPTE RENDU DES RENCONTRES AVEC LE CONSEIL GENERAL DES P.A. ET LE CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE**

Le Bureau prend connaissance des conclusions des rencontres entre la CC Lacq et le Conseil général du 5 mars 2012 et entre la CC Lacq et le Conseil régional du 26 mars 2012.

Le Bureau prend acte de la nécessité de créer un partenariat avec le Conseil général et le Conseil régional en adhérant notamment à une structure régionale

lorsqu'elle sera créée. Ceci étant, le Bureau souhaite que la CC Lacq poursuive le programme qu'elle a décidé lors du vote du budget pour traiter particulièrement toutes les zones non encore à ce jour desservies par le haut débit, dans la mesure où, compte tenu des coûts, il est évident que tous les secteurs ne pourront pas être desservis par la fibre optique.

Monsieur Cassiau-Haurie insistera auprès du Conseil général pour que les actions de la CC Lacq soient intégrées dans le SDTAN (Schéma directeur territorial d'aménagement numérique) en cours de rédaction finale, ce qui permettra de bénéficier des aides financières de la région Aquitaine.

Concernant la nécessité de s'appuyer sur un cabinet conseil afin de juger de l'opportunité de chaque opération et d'une AMO pour la réalisation des opérations, le Bureau émet un avis favorable.

## **8. INFORMATION AU BUREAU SUR L'ATTRIBUTION DE MARCHES**

- Le marché fractionné sous la forme d'un marché à bons de commandes d'un montant entre 10 000 et 30 000 € HT sur trois ans pour la fourniture de couteaux pour le matériel de fauchage de la CC Lacq est attribué à la société Chambon (Libourne) pour un montant estimatif de 20 340 € HT.
- Les marchés ordinaires à prix forfaitaires pour la révision de trois cartes communales des communes de Castéide Candau (lot 1), Serres Sainte-Marie (lot 2), Viellenave d'Arthez (lot 3), membres de la CC Lacq, sont attribués, après négociation, à la société Artelia (Pau) aux montants suivants : lot 1 : 6 645 € HT ; lot 2 : 5 215 € HT, lot 3 : 6 690 € HT.